

54

Monsieur le Président  
**ARCHIVO**

Défenseur des droits de l'homme, j'ai eu connaissance de l'exécution extrajudiciaire de Nelson Wladimir Curimón Luincoqueo en 1973 et je suis indignée par cet acte lâche. Bien sûr, je me félicite de l'enquête menée et j'espère que toute la vérité sera connue et que les meurtriers seront jugés. Pourtant, la loi d'amnistie de 1978 constitue un obstacle à l'éclaircissement des cas de violations commises par le passé et devrait être abrogée. En cette année symbolique comme le 500<sup>e</sup> anniversaire de l'arrivée des européens sur le continent américain, la justice doit être rendue afin que les violations dont sont victimes les indiens cessent. Je vous prie d'agréer, monsieur le Président, l'expression de ma haute considération

M<sup>lle</sup> Chaudron Corinne  
3 rue Barcan  
52 300 Joinville (FRANCE)

à Joinville le 18/10/92

REPUBLICA DE CHILE					
PRESIDENCIA <i>Lawe</i>					
REGISTRO Y ARCHIVO					
NR.	92/25592				
A:	05 NOV 92				
P.A.A.	<input type="checkbox"/>	R.C.A.	<input type="checkbox"/>	F.W.M.	<input type="checkbox"/>
C.B.E.	<input type="checkbox"/>	M.L.P.	<input type="checkbox"/>	P.V.S.	<input type="checkbox"/>
M.T.O.	<input type="checkbox"/>	EDEC	<input type="checkbox"/>	J.R.A.	<input type="checkbox"/>
M.Z.C.	<input type="checkbox"/>				